



PROVINCE DU MANITOBA

PROCLAMATION

Proclamation: Journée internationale de la Francophonie 2018

ATTENDU QUE une communauté francophone dynamique existe au Manitoba depuis le XVIII^e siècle;

ATTENDU QUE le gouvernement du Manitoba veut reconnaître le rôle clé qu'ont joué les Francophones dans la fondation et la construction du Manitoba d'aujourd'hui et leur importance pour le Manitoba de demain;

ATTENDU QUE la francophonie est l'une des caractéristiques fondamentales de l'identité manitobaine, un héritage précieux à préserver et une richesse à partager et à exploiter;

ATTENDU QUE le gouvernement du Manitoba reconnaît la contribution de la communauté francophone à la diversité économique et culturelle de la province;

ATTENDU QUE le gouvernement du Manitoba s'engage à appuyer le développement et la vitalité de la communauté francophone manitobaine suite à la promulgation de La Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine;

ATTENDU QUE les francophiles et les nouveaux arrivants viennent enrichir et agrandir la francophonie manitobaine, la rendant ainsi plus diversifiée et inclusive;

ATTENDU QUE chaque année, des communautés francophones partout au monde célèbrent leur culture et leur langue le troisième lundi de mars;

ATTENDU QUE l'année 2018 marque le bicentenaire de l'Archidiocèse de Saint-Boniface et l'Université de Saint-Boniface célèbre 200 ans d'éducation en français au Manitoba;

NOUS, Rochelle Squires, ministre responsable des Affaires francophones, proclamons par la présente que le 20 mars 2018 sera la JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE AU MANITOBA et invitons tous les Manitobains et toutes les Manitobaines à l'observer scrupuleusement.

**La ministre responsable des Affaires francophones,
Original signé**

Rochelle Squires